

GRATUIT et sans engagement

La Communauté de Communes de Brocéliande a souhaité démarrer l'opération "MIEUX VIVRE CHEZ SOI" sur l'ensemble des 8 communes de son territoire, pour une durée de 3 ans, de septembre 2016 à août 2019.

Elle s'adresse, sous conditions de ressources, aux propriétaires privés qui occupent ou louent leur logement situé sur les communes de Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Thurial, Saint-Péran et Treffendel.

Des aides sont également proposées par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Elles peuvent être cumulées.

A TITRE D'EXEMPLES :

1 - Adapter la salle de bain, agrandir les couloirs, faciliter les accès aux étages

Montant des travaux : 9 900 € TTC

> Subventions ANAH : 3 600 €

> Aide de la Communauté de Communes de Brocéliande : 1 260 €

Reste à payer par le propriétaire : 5 040 €

TOTAL : 56 % d'économie.

2 - Isoler les combles, remplacer les menuiseries, poser une VMC, changer la chaudière fioul par une chaudière à condensation

Montant des travaux : 14 876 € TTC

> Subventions ANAH : 4 615 €

> Aide de la Communauté de Communes de Brocéliande : 2 000 €

Reste à payer par le propriétaire : 8 261 €

TOTAL : 45 % d'économie.

RENSEIGNEZ-VOUS !

Mandaté par la Communauté de Communes de Brocéliande, le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) est à votre disposition pour :

1 VOUS INFORMER

Sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de vos ressources et de votre projet.

2 ÉTABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

3 MONTER VOTRE DOSSIER

Demande de subventions puis suivi du dossier.

PERMANENCES

- **Bréal-sous-Montfort**

À la mairie : 2, rue de Bruz

Le 2^e mercredi du mois, de 9h30 à 12h30.

- **Plélan-le-Grand**

À la Communauté de communes de Brocéliande
1, rue des Korrigans

Le 4^e mercredi du mois de 9h30 à 12h30.

Contact : 02 99 28 46 50 (CDHAT) / bretagne@cdhat.fr



MIEUX vivre chez soi

La Communauté de Communes
de Brocéliande vous apporte
CONSEILS et SUBVENTIONS



Réduire sa
CONSUMMATION
ÉNERGÉTIQUE



Rénover son
habitat devenu
VÉTUSTE



Adapter son
logement au
HANDICAP
ou au
VEILLISSEMENT

Septembre 2016 - Ne pas jeter ce document sur la voie publique

VOUS souhaitez



Adapter votre logement au **HANDICAP** ou **VIELLISSEMENT**

Salle de bain, couloirs, accès aux étages...



Réduire la **CONSOMMATION** **ÉNERGÉTIQUE**

Isolation, ouvertures, système de chauffage, dispositif de ventilation ...



Rénover votre logement devenu **VÉTUSTE**

Électricité défectueuse, système de chauffage énergivore, problème d'humidité, ventilation...

NOUSvous proposons

- **Une VISITE à DOMICILE pour**
 - évaluer les besoins (accessibilité, adapter le logement au handicap ou au vieillissement...)
 - analyser la situation énergétique
- **Un DIAGNOSTIC précis**
 - conseils techniques d'adaptation du logement et croquis d'aménagement
 - performance énergétique
 - travaux à envisager pour une remise aux normes
- **Un programme de TRAVAUX adapté**
- **Un ACCOMPAGNEMENT au montage du dossier**
 - recherche de tous les financements mobilisables
 - constitution des demandes de financement
 - suivi de paiement des subventions, aide au suivi des travaux.

Des **aides** financières **exceptionnelles**

La Communauté de Communes de Brocéliande vous accompagne dans votre projet à hauteur de 20 % sur le reste à charge de vos travaux*, dans la limite de :

➤ **2 000 €** par logement pour des travaux d'adaptation du domicile ou d'économie d'énergie.

➤ **4 000 €** par logement pour des travaux de rénovation d'un logement très dégradé.

Sous certaines conditions et grâce aux aides proposées par la Communauté de Communes de Brocéliande, l'ANAH et le Conseil Départemental, vous pouvez ÉCONOMISER jusqu'à

50% sur le montant total de vos travaux.

Renseignez-vous auprès du CDHAT

☎ 02 99 28 46 50

@ bretagne@cdhat.fr

* Sous condition de ressources